

# Dubitando

« *Dubitando ad veritatem pervenimus.* »

Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73

Petite revue d'histoire révisionniste

N° 10, décembre 2006

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| ◦ Robert Faurisson, <i>André Schwarz-Bart, escroc littéraire</i> [avec deux additifs à propos des <i>Bienveillantes</i> , roman de Jonathan Littell] | 3  |
| ◦ <i>Appel de 56 juristes français à l'abrogation des « lois mémorielles »</i>   | 5  |
| ◦ Jean Franchimont, <i>La France, pays des droits de l'homme ?</i>   | 7  |
| ◦ Gilad Atzmon, <i>Le syndrome de stress pré-traumatique – Un aperçu de la psychose collective israélienne</i>                                       | 9  |
| ◦ Jean Molitor, <i>Le mythe de la dispersion des juifs</i>   | 13 |
| ◦ Jean Molitor, <i>Sur trois autres mythes juifs</i>   | 18 |
| ◦ Jean-Louis Gillet, <i>Où sont passés les registres mortuaires d'Auschwitz de l'année 1944 et pourquoi ont-ils disparu ?</i>                        | 19 |
| ◦ MHC, <i>Pire que la France : l'Allemagne !</i>   | 22 |
| ◦ Emmanuel Kant, <i>Qu'est-ce que les Lumières ?</i>   | 22 |

## Editeur responsable

Maurice Haas-Colle, [haas397@hotmail.com](mailto:haas397@hotmail.com).

Les textes publiés le sont sans qu'ait été demandé le consentement des auteurs. L'éditeur en souhaite la reproduction. Toutefois, il voudrait rappeler que, si l'achat, la détention et la lecture d'écrits contestant la version officielle de l'Histoire ne sont pas interdits, en revanche, leur diffusion est le plus souvent interdite en raison de lois scélérates qui, comme la loi [Fabius-] Gayssot, réglementent les droits à la liberté de recherche ou d'information et à la liberté de la presse.

## Abonnement

Abonnement gratuit.

Ecrire à [haas397@hotmail.com](mailto:haas397@hotmail.com) en précisant la version souhaitée : papier par la poste (réservée exclusivement aux journalistes) ou électronique par mail.

## Sommaire du n° 1, septembre 2004

- *Liminaire*
- Robert Faurisson, « *Juivre ou mourir* »
- Jean-Marie Boisdefeu, *De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?*
- *L'origine du mythe et son exploitation*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985*

## Sommaire du n° 2, décembre 2004

- Collègues, étudiants et amis de Bruno Gollnisch, *Pour la défense de Bruno Gollnisch*
- Robert Faurisson, *Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann*
- MHC, *La liquidation du ghetto de Lodz*
- Maurice Haas-Colle, « *Auschwitz : la preuve* » ! *Oui, mais la preuve de quoi ?*
- MHC, *Photos truquées*
- Robert Faurisson, *Une quatrième victoire pour l'éditeur révisionniste Jean Plantin*

## Sommaire du n° 3, mars 2005

- Robert Faurisson, *Deux à-côtés de l'actuel tsunami shoatique*
- Robert Faurisson, *Le syndrome de Dresde*
- Henri van den Berg, *Chambre à gaz et terrain de foot*
- François Sauvenière, *La banque(route) du Yad Vashem ou comment arriver à 6.000.000*
- Maurice Haas-Colle, « *Des faits établis* »
- Maurice Haas-Colle, *La transformation des morgues des crématoires d'Auschwitz-Birkenau*

#### **Sommaire du n° 4, juin 2005**

- MHC, *Vincent Monteil*
- Robert Faurisson, *La victoire de Vincent Reynouard*
- François Sauvenière, « *Par miracle* »
- Henri van den Berg, *Exterminée et témoin « permanent » à la fois*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands*
- Maurice Haas-Colle, *Des actes de décès pour les juifs gazés ?*
- Abraham Cooper et Harold Brackman, *Une mauvaise manière d'enseigner l'histoire.*
- Maurice Haas-Colle, *Jean-Claude Pressac et les archives de Moscou.*

#### **Sommaire du n° 5, octobre 2005**

- Robert Faurisson, *Il y a dix ans, la capitulation de Jean-Claude Pressac.*
- *Comment contourner la censure juive et accéder au site de l'AAARGH.*
- MHC, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands.* (complément)
- Maurice Haas-Colle, *Histoire de trous.*
- Robert Faurisson, *Bradley Smith, Confidences d'un révisionniste américain.*

#### **Sommaire du n° 6, décembre 2005**

- Robert Faurisson, *L'ONU met le révisionnisme au ban de l'humanité.*
- Robert Faurisson, *A Limoges, procès expéditif contre le révisionniste Georges Theil.*
- Robert Faurisson, « *Le pouvoir des juifs tient directement à la croyance quasi générale dans le monde occidental au phénoménal mensonge de l' 'Holocauste'* ».
- Robert Faurisson, *L'image des juifs chez les Français : vers une détérioration ?*
- Judith Rueff, *Simon Wiesenthal, la mort de « l'homme-mémoire » de l'Holocauste.*
- Mark Weber, *Simon Wiesenthal, « chasseur de nazis » et imposteur.*
- *Salvador Allende, raciste, eugéniste, antisémite, antihomo, antirévolutionnaire, etc.* (recension d'un article d'Arnaud Imatz).

#### **Sommaire du n° 7, mars 2006**

- Robert Faurisson, *Des rodomonts ?*
- MHC, *Dieudonné demande l'abrogation de toutes les lois liberticides.*
- MHC, *La Suède persiste à refuser toute loi scélérate bridant la liberté d'expression en matière d'histoire.*
- MHC, *Le procès Irving vs. Lipstadt*
- MHC, *Hitler et le génocide des Arméniens*
- Jean Molitor, *Le mythe du million de morts d'Auschwitz*
- Jean Molitor, *Des cheminées qui fumaient jour et nuit*
- Henri van den Berg, *Analyse d'une photo.*
- François Sauvenière, *Gazé à Treblinka et mort à Minsk.*
- François Sauvenière, *Des déportés juifs de France retrouvés en Ukraine ?*
- Robert Faurisson, *Considérable révision, officielle, du nombre des morts de Majdanek.*

#### **Sommaire du n° 8, mars 2006**

- Robert Faurisson, *Pour Hossein Amiri.*
- Robert Faurisson, *En France aussi la répression du révisionnisme s'aggrave.*
- Louis Binamé, *Le prétendu « Sonderkommando » des crématoires d'Auschwitz.*
- Henri van den Berg, *Les fables des fosses de crémation et de la graisse humaine utilisée comme combustible.*
- Henri van den Berg, *La photo des fosses de crémation d'Auschwitz : un faux ?*
- Maurice Haas-Colle, *Qu'ont dit les constructeurs des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz ?*
- *Il y a 23 ans ...*

#### **Sommaire du n° 9, octobre 2006**

- Robert Faurisson, *Mémoire juive contre histoire.*
- Robert Faurisson, *Le révisionnisme du président iranien.*
- MHC, *A la XVIIe chambre, le CRIF et Yahvé contre le professeur Robert Faurisson.*
- *Victoires de la liberté d'expression en Turquie et en Suisse.*
- François Sauvenière, *Nouvelles de la banque du Yad Vashem.*
- Louis Binamé, *Les « Sonderbauten » d'Auschwitz étaient-ils des crématoires, des crématoires avec chambres à gaz, des bordels ou autre chose ?*
- MHC, *Jacques Attali, réformateur.*
- Maurice Haas-Colle, *Le journal du Dr. Kremer.*

## André Schwarz-Bart, escroc littéraire

[avec deux additifs à propos des *Bienveillantes*, roman de Jonathan Littell]

Robert Faurisson

Dans *Le Monde* du 3 octobre 2006, Patrick Kéchichian signe un article sur la disparition de l'écrivain André Schwarz-Bart. Né le 23 mai 1928 à Metz, ce dernier est mort à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 30 septembre 2006. Il était surtout connu pour avoir obtenu en 1959 le prix Goncourt pour *Le Dernier des Justes* (Paris, Editions du Seuil, 351 p.).

Sa famille venait de Pologne. Son père, nous dit-on, avait commencé des études pour devenir rabbin, puis avait exercé le métier de marchand forain.

Le succès du *Dernier des Justes* a été retentissant et a rapporté des sommes considérables à son auteur. Des centaines, peut-être même des milliers d'articles ou d'études ont été consacrés, en France et à l'étranger, à ce que l'on considère volontiers aujourd'hui comme le premier *grand livre* sur la Shoah.

Or l'auteur était un plagiaire, un escroc littéraire. C'est ce qui ressort d'une étude publiée par Francine Kaufmann, professeur à l'Université Bar-Ilan d'Israël, dans la *Revue d'histoire de la Shoah*, septembre-décembre 2002, p. 68-99. On trouvera dans ce texte une liste d'auteurs juifs systématiquement pillés par notre faussaire : Martin Buber, Manès Sperber, Isaac Babel, Michel Borwicz et d'autres encore. Mais A. Schwarz-Bart avait aussi puisé son bien dans une lettre de Madame de Sévigné racontant comment, en 1676, avait été décapitée et brûlée, pour empoisonnement, la marquise de Brinvilliers. Il avait également reproduit mot pour mot quelques lignes d'un roman du Chinois Lou Sin (ou Lu Xun), *La véritable histoire de Ah Q*. Péchés véniels, bien entendu, puisque ces vols avaient été commis dans une pieuse intention, celle de nous faire pleurer sur les juifs et leur martyre. « Une méchante accusation de plagiat », écrit aujourd'hui P. Kéchichian à propos des multiples accusations portées en ce sens dès la parution du best-seller.

La littérature concentrationnaire regorge de tels vols, plagiat, escroqueries. En un premier temps, comme tous ces récits sont largement fictifs, leurs auteurs procèdent çà et là à de menus larcins dans la littérature non juive, puis, en un second temps, ils se font à leur tour voler par leurs confrères juifs. Il s'ensuit une interminable chaîne de récits, de témoignages, de romans, de films ou même d'ouvrages réputés historiques mais qui ne font que se copier les uns les autres. C'est ce qui peut s'appeler « la circulation circulaire » (Bourdieu) du commerce littéraire, artistique, cinématographique ou universitaire dans le domaine du ragot, du mensonge et du commerce holocaustiques. Les dupes s'imaginent avoir affaire à des témoignages qui se recoupent : la réalité est qu'ils se trouvent devant des inventions de menteurs et de voleurs. Pour ne prendre qu'un exemple, on pourrait écrire une thèse de linguistique sur le seul personnage du « Docteur Mengele dans la littérature juive concentrationnaire ». On y mesurerait à quel point les auteurs juifs ne font que se répéter, parfois à la virgule près. Tous évoquent la figure de ce prétendu bourreau d'Auschwitz à la manière du romancier ou de l'escroc Schwarz-Bart, prix Goncourt 1959. Chez lui comme chez ses compères, ce ne sont que clichés, invraisemblances, histoires à dormir debout et Grand Guignol dans le sperme, le sang et la matière fécale, le tout repris de l'Ancien Testament et du Talmud. A ce titre, *Le Dernier des Justes* est bien, un an après *La Nuit*, court récit autobiographique et mensonger d'Elie Wiesel, « le premier grand livre sur la Shoah ».

3 octobre 2006

### Additif (20 octobre 2006)

Les jurés du prix Goncourt ont un faible pour la littérature holocaustique à la manière d'André Schwarz-Bart (plagiat, clichés, outrances de Grand Guignol dans le sperme, le sang et, surtout, la matière fécale, dont le Talmud est si friand).

Pour l'année 2006 ils se devraient de couronner le roman de Jonathan Littell, l'auteur juif du roman intitulé *Les Bienveillantes* (Gallimard). « Les Bienveillantes » sont le nom donné aux Furies.

« Le narrateur, une sorte de Tom Ripley [une sorte de Joseph Rouletabille] en uniforme SS, ne fait que patauger dans le sang et la merde (sans oublier le sperme, bien entendu !) en tenant, la plupart du temps, des propos aussi peu intéressants que ceux que l'on trouve dans une certaine littérature de gare et de guerre » (Peter Schöttler, « Tom Ripley au pays de la Shoah », *Le Monde*, 14 octobre 2006, p. 19).

### **Additif (6 novembre 2006)**

Comme il se devait, J. Littell s'est vu décerner le prix Goncourt. Peu auparavant il avait reçu le Grand Prix de l'Académie française. L'opération qui s'est développée autour de la sortie de son roman mérite de trouver place dans l'histoire du **Shoah Business**. A ce sujet on découvrira une partie des faits et des chiffres dans une « analyse » de Florence Noiville publiée (*Le Monde*, 29-30 novembre, p. 2) sous le titre parlant de : « Des 'Bienveillantes' sonnantes et trébuchantes ». L'article s'ouvre sur la phrase suivante : « **Ce pourrait être une belle étude de cas pour étudiants d'écoles de commerce** ». L'agent de J. Littell est le juif britannique Andrew Nurnberg, dont le rôle semble avoir été déterminant dans ces fort juteuses tractations commerciales.

De son côté, dans le même journal, Bertrand Legendre signe à propos du best-seller une « analyse » intitulée « Du côté des bourreaux » (*Le Monde*, 5-6 novembre, p. 2). Il écrit ingénument : « Cela fait deux ans que les livres consacrés aux criminels nazis, à Hitler et à ses proches, suscitent un regain d'intérêt. » Il ne fournit aucune explication au phénomène. Or, pour qui pratique la littérature de la Shoah, l'explication de ce phénomène, – qui remonte à une dizaine d'années et non à deux ans, – est patente : elle tient à la déroute des Raul Hilberg, Arno Mayer, Jean-Claude Pressac, Philippe Burrin, Robert Jan van Pelt, Florent Brayard et tous autres devant l'offensive révisionniste. L'incapacité, de plus en plus visible et embarrassante, de ces historiens à nous fournir des preuves de leur thèse a produit un mouvement de panique chez les religionnaires et les commerçants de la Shoah. Les chantres de la Shoah ont décidé que, là où l'histoire échouait, il fallait s'en remettre à l'imagination (appelée « l'imaginaire ») et à ses œuvres : le roman, le théâtre, le film, toutes les formes possibles de spectacles, et même « le kitsch ». C'est ainsi que « la Mémoire » a pris le relais de l'Histoire. Ce qui reste de livres d'histoire porte la marque de plus en plus visible de la propagande. Il n'est plus du tout possible de publier d'œuvres SUR Hitler mais seulement CONTRE Hitler ; *La Chute*, film grand-guignolesque, ne fait pas exception.

Le phénomène s'aggravera à mesure que l'Etat d'Israël s'acheminera vers sa disparition. Nous aurons alors droit à l'hystérie du « Second Holocauste ».

## *Appel de 56 juristes français à l'abrogation des « lois mémorielles »*

Cinquante-six juristes viennent de lancer un appel à l'abrogation des « lois mémorielles » affirmant qu'elles relèvent de « l'abus de pouvoir du législateur » et « violent à plus d'un titre la Constitution ». Cet appel s'élève contre la « liste déjà longue de dispositions visant, soit à interdire la manifestation d'opinions, soit à écrire l'Histoire et à rendre la version ainsi affirmée incontestable » comme les textes sur le génocide juif, l'esclavage ou la colonisation.

« Sous couvert du caractère incontestablement odieux du crime ainsi reconnu, le législateur se substitue à l'historien pour dire ce qu'est la réalité historique et assortir cette affirmation de sanctions pénales » en cas de négation, ajoute l'appel.

« Ces lois, que les autorités compétentes se gardent bien de soumettre au Conseil constitutionnel, violent à plus d'un titre la Constitution », estiment ces juristes. Ainsi, elles « s'inscrivent dans une logique communautariste » alors que la Constitution « s'oppose à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance ».

« Elles violent également le principe d'égalité en opérant une démarche spécifique à certains génocides et en ignorant d'autres », ainsi que « la liberté d'expression, de manière disproportionnée, mais aussi et surtout la liberté de la recherche ».

« Les historiens se sont légitimement insurgés contre de tels textes », estiment les juristes ; ainsi, en octobre, l'association *Liberté pour l'Histoire*, présidée par R. Rémond, a-t-elle accusé l'Assemblée nationale de vouloir « soumettre la recherche et les enseignants » aux « vérités officielles qu'elle édicte ».

Signataires de cet appel :

Bertrand MATHIEU, Professeur, Université Paris I  
François TERRE, Membre de l'Institut  
Anne-Marie LE POURHIET, Professeur, Université Rennes 1  
Thierry DI MANNO, Professeur, Université de Toulon  
François GAUDU, Professeur, Université Paris I  
Anne LEVADE, Professeur, Université Paris XII  
Christophe BOUTIN, Professeur, Université de Caen  
Yves JEGOUZO, Professeur Université Paris I  
Florence CHALTIEL, Professeur, I.E.P. Grenoble  
Olivier DUBOS, Professeur, Université Bordeaux IV  
Marie Claire PONTHEOREAU, Professeur, Université Bordeaux IV  
Maryse DEGUERGUE, Professeur, Université Paris I  
Frédéric SUDRE, Professeur, Université de Montpellier  
Paul CASSIA, Professeur, Université Versailles-Saint Quentin en Y.  
Diane de BELLESCIZE, Professeur, Université du Havre  
Henri OBERDORFF, Professeur, I.E.P. de Grenoble  
Olivier LECUCQ, Professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Jean MORANGE, Professeur, Université Paris II  
Gilles LEBRETON, Professeur, Université du Havre  
Yvonne FLOUR, Professeur, Université Paris I  
Jean-Jacques DAIGRE, Professeur, Université Paris I  
Catherine LABRUSSE RIOU, Professeur, Université Paris I  
Yves DAUDET, Professeur, Université Paris I  
Olivier JOUANJAN, professeur, Un. de Strasbourg et Fribourg-en-B.  
Alain PIETRANCOSTA, Professeur, Université Paris I  
Jean GAYON, Professeur, Université Paris I (IHPSciences)  
Michel MENJUCQ, Professeur, Université Paris I  
Raymonde VATINET, Professeur, Université Paris V  
Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Professeur, Université Rennes 1  
Alexis CONSTANTIN, Professeur, université Rennes 1  
Pierre AVRIL, Professeur émérite, Université Paris II  
Bernard CHANTEBOUT, Professeur émérite, Université Paris V  
Guillaume WICKER, Professeur, Université Bordeaux IV  
Michel GERMAIN, Professeur, Université Paris II  
Joseph PINI, Professeur, Université Aix-Marseille III

Geneviève BASTID BURDEAU, Professeur, Université Paris I  
Hervé LECUYER, Professeur, Université Paris II  
Florence DEBOISSY, Professeur, Université Bordeaux IV  
Marie France CHRISTOPHE TCHAKALOFF, Professeur, Univ. Paris I  
Jacques PETIT, Professeur, Université Rennes 1  
Christian LARROUMET, Professeur, Université Paris II  
Christophe de LA MARDIERE, Professeur, Université de Dijon  
Laurent AYNES, Professeur, Université Paris I  
Olivier BARRET, Professeur, Université Paris V  
Michel FROMONT, Professeur émérite, Université Paris I  
Yves GAUDEMET, Professeur, Université Paris II  
Vincent HEUZÉ, Professeur, Université Paris I  
Philippe STOFFEL-MUNCK, Professeur, Université Paris I  
Pierre MAYER, Professeur, Université Paris I  
Philippe PORTIER, Professeur, Université Rennes I  
Frédéric POLLAUD-DULIAN, Professeur, Université Paris I  
André ROUX, Professeur, Université Aix Marseille III  
Stéphane PIERRE CAPS, Professeur, Université de Nancy  
Francis HAMON, Professeur émérite, Université Paris XI  
Alexandre VIALA, Professeur, Université Montpellier

Sources : *AFP*, 21/11/2006 et *Observatoire du communautarisme*.

# La France, pays des droits de l'homme ?

Jean Franchimont

Lors du vote de la loi interdisant la contestation de la version officielle française du génocide des Arméniens par les Turcs, certains partisans de cette loi (comme le député Eric Raoult) se sont justifiés en affirmant que la France était la « *patrie des droits de l'homme* ». On peut contester cette affirmation.

**1. L'homme**, en tant que tel, a des droits « *inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés* », opposables en toutes circonstances à la **société** et au **pouvoir**. Ainsi, le concept de droits de l'homme est-il par définition universaliste et égalitaire, incompatible avec les systèmes et les régimes fondés sur la supériorité ou la « *vocation historique* » d'une caste, d'une race, d'un peuple, d'une classe ou d'un quelconque groupe social ; incompatible tout autant avec l'idée que la construction d'une société meilleure justifie l'élimination ou l'oppression de ceux qui sont censés faire obstacle à cette édification. (Source : *Wikipédia* citant Thierry, Sur, Combacau, Valée, « *Droit International Public* », 1986, éd. MontChrestien).

L'idée du législateur a été d'inscrire explicitement ces droits dans le droit écrit et de **leur reconnaître une force supérieure à toute autre norme. Les droits de l'homme, comme on le voit, peuvent s'opposer aux droits de la société.**

**2.** Il ne faut donc pas **confondre ces deux sortes de droits** et imposer des droits sociétaux en faisant abusivement référence aux droits individuels. Ainsi, la loi française interdisant de **nier** le génocide des Arméniens est une loi défendant les droits [d'ailleurs contestables] d'une nation (la nation arménienne) et d'un groupe (les descendants français des victimes arméniennes) tout comme la loi turque interdisant d'**affirmer** ce même génocide est une loi défendant les droits [tout aussi contestables] de la nation turque mais aucune des deux ne constitue une défense des droits de l'homme.

E. Raoult a donc tort de justifier de cette façon une loi liberticide totalitaire et la LDH (Ligue des droits de l'homme) tombe dans l'aberration quand elle poursuit en justice Robert Faurisson pour délit d'opinion, c'est-à-dire pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, droit qu'elle, la LDH, est, par vocation, chargée de défendre.

**3.** Par ailleurs, E. Raoult et ses semblables semblent croire que la France a « *inventé* » les droits de l'homme et qu'elle les respecte scrupuleusement. En 1989, J. Lang, alors ministre de la culture, chargé d'organiser la célébration du 200ème anniversaire de la révolution française, s'était abandonné à des déclarations de ce genre. C'était inévitable ; d'ailleurs, la plupart des Français pensent que la France est bien le pays qui a « *inventé* » les droits de l'homme. Toutefois, cette prétention paraît insoutenable à la plupart des étrangers. Mme Thatcher, alors premier ministre britannique, fut même à ce point agacée par les cocoricos de J. Lang qu'elle le rappela publiquement à plus de bon sens. On comprend Mme Thatcher car, même si l'on doit admettre que les droits de l'homme sont le fruit d'une œuvre commune, on ne peut en effet nier que la Grande-Bretagne a joué un rôle éminent en cette matière. Certes, la Révolution française (tout en contrariant en fait, selon certains, la progression des droits de l'homme non seulement en France mais dans toute l'Europe) est l'auteur d'une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* mais cette déclaration n'est pas le point de départ d'une ère nouvelle comme veulent nous le faire croire les historiens français mais n'est qu'une étape (tardive) dans une conquête déjà ancienne.

**4.** Ainsi, la première charte connue en cette matière nous vient de **Perse** (l'actuel Iran) ; il s'agit du **cylindre de Cyrus** que Cyrus le Grand fit graver en **539 av. J-C.**

Prenant un raccourci, nous citerons ensuite **La Grande Charte** ou **Magna Carta** arrachée par les nobles **anglais** au roi Jean sans Terre en **1215** et qui a notamment établi l'*habeas corpus* pour empêcher l'emprisonnement arbitraire [encore si facilement pratiqué en France]. L'influence de la Grande Charte hors d'Angleterre fut immense et la plupart des juristes estiment qu'**elle est peut-être le document juridique le plus important dans l'histoire de la démocratie.**

Comment ne pas citer aussi le **Bill of Rights (Déclaration des droits)** de **1689** : texte constitutionnel **anglais** rappelant les libertés et droits fondamentaux. [A la même époque, rappelons-le, la France en était à la révocation de l'Edit de Nantes.]

La première déclaration de droits de l'homme de l'époque moderne est celle de la **Virginie (Bill of Rights)** adoptée par la Convention de Virginie en **juin 1776** ; elle a largement inspiré les rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme contenue dans la **Déclaration d'indépendance des Etats-Unis** en **juillet 1776** puis, enfin, les rédacteurs de la **Déclaration [française] des droits de l'homme et du citoyen** de **1789.**

On nous pardonnera de n'avoir cité (faute de place) aucun des humanistes qui s'illustrèrent dans cette conquête, notamment **Voltaire** (un des *saints patrons* des révisionnistes).

**5.** Alors, la **France**, pays des droits de l'homme ? Ainsi qu'on peut en juger, la prétention française de les avoir inventés est insoutenable et l'affirmation qu'on les y respecte avec soin est indécente ; la propre déclaration française de 1789 y est foulée aux pieds : ainsi, prévoyait-elle expressément le respect des opinions et des croyances, la liberté de la parole et de la presse ; on sait ce qu'il en est aujourd'hui. En vérité, la France est surtout le pays de la **Loi (Fabius-) Gayssot de 1989** ; en cette matière et si on fait abstraction de l'Etat [théocratique] d'Israël, elle a bien innové et, désormais, la liberté d'expression y est moins grande qu'en Turquie puisque les tribunaux turcs relaxent désormais systématiquement ceux qui sont poursuivis pour délit d'opinion, ce qui n'est pas le cas en France.



## Le syndrome de stress pré-traumatique – Un aperçu de la psychose collective israélienne

Gilad Atzmon [2]

« C'est difficile à admettre, mais seulement soixante ans après l'Holocauste, le peuple juif est, une nouvelle fois, en danger d'être détruit – tout du moins dans son propre pays, où 40 % des juifs du monde sont concentrés. Des preuves de la gravité du danger peuvent être trouvées non seulement dans les menaces explicites du président de l'Iran, étayées par un programme d'armements qui pourrait lui fournir les moyens de mettre ces menaces en exécution ; on peut aussi les trouver dans des articles publiés récemment dans la presse européenne, qui débattent de la possibilité qu'Israël « disparaisse », présentée comme une « hypothèse de travail raisonnable ».

Des preuves supplémentaires concernant le niveau de cette menace existent dans le fait qu'Israël soit non seulement le seul pays menacé de destruction au monde, mais aussi le seul dont le droit à l'existence fasse l'objet de sondages d'opinion internationaux, auxquels nombreux sont les répondants à répondre par la négative. C'est là un honneur que même l'Iran, la Corée du Nord et l'Afrique du Sud soumise au régime de l'apartheid ne se s'étaient vu décerner. »

[Yair Sheleg dans Haaretz]

Même si beaucoup de gens pourraient trouver réconfortant, ou amusant, que même un Israélien de droite n'aperçoive pas le moindre rai de lumière à l'extrémité du tunnel sioniste, il est assez déconcertant de lire que les Israéliens sont d'ores et déjà en train d'envisager très sérieusement leur prochaine Shoah. Je démontrerai ici que c'est précisément cette forme de méditation mortelle qui fait d'Israël, des Israéliens, des sionistes et des néoconservateurs du monde entier les plus dangereux qui soient pour la paix mondiale.

Certes, les gens qui souhaitent voir disparaître Israël, le JOS, le « *Jew Only State* » [État des seuls juifs], sont de plus en plus nombreux. Pourtant, personne ne se répand en projets meurtriers ou « finaux » visant la juiverie mondiale, ni même son cher Etat juif. Dans les sphères médiatique ou politique, personne n'en appelle à un homicide visant les juifs, voire simplement l'État juif. Partant, la tendance judéocentrique bien établie consistant à interpréter quasiment toute critique politique et idéologique légitime comme la perpétration d'un judéocide à venir doit être tenue pour une forme aiguë de paranoïa proche de la psychose collective, que je définis comme le syndrome du stress pré-traumatique [SSPT] [Pre-Traumatic Stress Disorder ; Pre-TSD] [© Gilad Atzmon].

En présence du SSPT, le stress résulte d'un événement fantasmagique, d'un épisode imaginaire situé dans le futur – bref, d'un événement qui ne s'est jamais produit. A la différence du SSPT [syndrome du stress post-traumatique], dans lequel le stress est la réaction directe à un événement ayant pu [ou non, parfois...] se produire dans le passé, dans l'état de SSPT, le stress est de toute évidence la manifestation d'un événement potentiel imaginaire. Dans le cas du SSPT, c'est une illusion qui préempte la réalité et le contexte dans lequel le fantasme de terreur est focalisé devient lui-même une réalité dangereuse. Poussé à l'extrême, y compris un projet de guerre totale contre le reste du monde est une réaction qu'on ne saurait totalement écarter.

A ce stade, il est loisible de se demander si le SSPT ne serait pas, tout simplement, un énième avatar de la paranoïa. J'avancerai pour ma part que la différence entre les deux est évidente. En effet, dans la paranoïa, le patient nous incite à ressentir de la sympathie pour lui. En présence d'un cas de SSPT, en revanche, c'est nous qui sommes incités à prendre pitié de nous-mêmes. Contrairement à la paranoïa, où le patient est la victime de ses propres symptômes, dans le SSPT, le patient met, de fait, en scène ses propres symptômes, l'entourage se voyant assigner le rôle du public. Concernant la paranoïa, nous pouvons établir clairement que le patient est trompé et enfermé dans un univers fantasmagique. Dans le cas du SSPT, en revanche, les gens « supposés indemnes » ne sont « plus tellement sûrs que cela » de l'être et ils en viennent, eux aussi, à perdre

[1] Schlep, schlepping : mot d'argot new-yorkais dérivé du yiddish shlepn (tirer) ayant plusieurs sens, dont celui de... shopping. Ici, il a le sens de "transfert", "grand voyage" avec une notion de pénibilité. Un schlep est aussi un idiot... (NdT)

[2] Original en anglais sur [www.gilad.co.uk](http://www.gilad.co.uk), site de Gilad Atzmon. Traduit de l'anglais par **Marcel Charbonnier** et révisé par **Fausto Giudice**, membres de **Tlaxcala**, le réseau de traducteurs pour la diversité linguistique ([www.tlaxcala.es](http://www.tlaxcala.es)). Cette traduction est en Copyleft : elle est libre de reproduction, à condition d'en respecter l'intégrité et d'en mentionner sources et auteurs. (NdT)

la maîtrise du réel. Bien souvent, nous finissons par accorder foi au patient souffrant de SSPT, quand il affirme être réellement la victime d'un « crime fantasmagorique futur » : d'une certaine manière, nous sommes amenés à participer au fantasme. Toutefois, nous ne demeurons un auditoire compatissant que pour autant que nous gardons le silence. En effet, dès que nous élevons la voix, dès que nous faisons observer que le crime futur ne s'est pas encore produit - et même qu'il pourrait fort bien, en réalité, ne jamais se produire -, nous voilà immédiatement nous-mêmes impliqués dans le crime !

### **Projection et syndrome de stress pré-traumatique [SSPT]**

« Nous avons balancé plus d'un millions de bombes à sous-munitions au Liban... Ce que nous avons fait là, c'est dingue, c'est monstrueux ; nous avons recouvert des villes entières de sous-munitions. » [le chef d'une unité d'artillerie de l'armée israélienne au Liban. Source : *Haaretz*, 17 septembre 2006.]

Regardons les choses en face, une bonne fois pour toutes : dès lors que personne ne formule d'appel à (au choix) jeter les Israéliens à la mer ou à les vitrifier, on peut penser que l'inclination des Israéliens à accuser les musulmans et les Arabes de réchauffer en leur sein de telles tendances meurtrières doit être analysée en termes de projection. Les gens qui ont saupoudré généreusement le Liban de « plus d'un million de bombes à sous-munitions » sont en train de projeter leur zèle meurtrier sur leurs victimes, voire, et c'est pire, sur leurs futures victimes !

Ainsi, Sheleg, par exemple, projette ses propres tendances perverses sur le monde musulman et, en particulier, l'Iran. Sheleg, en tant que sioniste zélé prônant des mesures violentes contre à peu près tous ceux qui n'ont pas l'heur d'être juifs est condamné à projeter sur les Arabes et sur les musulmans son propre zèle assassin. A l'évidence, Sheleg n'est pas seul dans son cas ; le Comité juif américain [American Jewish Committee – AJC] agit exactement de même. Au cours d'une récente campagne de relations publiques, ce comité a mis en garde l'Europe contre les missiles à longue portée de l'Iran. A l'évidence, dans leur univers judéocentrique, une guerre contre l'Islam est un intérêt « judéo-chrétien ». Toutefois, les Européens ont tendance à sourire lorsqu'ils sont confrontés à l'idéologie outrageusement agressive de l'AJC : de toute évidence, ils n'ont pas peur, quant à eux, de l'Iran. Mais alors, pas peur du tout ! Contrairement aux membres du Comité juif américain, qui, comme par hasard, prônent la violence, les Européens rêvent de paix ; apparemment, les Européens en ont leur claque des guerres (clairement, l'AJC, lui, n'en a pas encore eu assez, c'est sans doute pourquoi il en redemande...). Les Européens se rendent compte également que, pour peu qu'ils n'agressent pas l'Iran, les capacités balistiques de ce pays n'ont strictement aucun effet négatif sur leur sécurité. Autrement dit : si les Européens ne voient pas en l'Iran une entité meurtrière, c'est précisément parce que, contrairement à l'AJC, ils sont dépourvus d'un zèle agressif dont les membres de l'AJC sont plus que saturés. C'est exactement là qu'un abîme croissant est en train de se creuser entre l'univers assoiffé de sang suprêmement fantasmagorique des sionistes et le reste de l'humanité.

### **Qui a encore besoin d'un arsenal nucléaire ? Des roquettes Katyusha ne suffisent-elles pas amplement ?**

L'ambiance générale en Israël, que traduit si éloquemment Sheleg et qui trouve son reflet dans le scénario catastrophe de l'AJC, révèle une forme collective, particulièrement sévère, de SSPT : les Israéliens et les lobbies qui les soutiennent sont en train d'envisager publiquement leur Shoah nucléaire annoncée. Cette manifestation pathologique est plutôt bizarre, vu que l'audacieux Hezbollah a réussi à battre la puissante armée israélienne en recourant uniquement à de l'armement léger. Le Hezbollah a réussi également à vaincre la société israélienne avec rien de plus que de misérables roquettes Katyusha à courte portée. De fait, un ennemi potentiel d'Israël n'a absolument pas besoin de le « vitrifier » avec ses bombes atomiques. Tout ce qu'il doit faire, c'est envoyer aux juifs le message suivant : « Israël, c'est tout ce que vous voudrez, sauf un abri ». Ce faisant, ils contraindront les Israéliens à prendre conscience du fait qu'une fois de plus, ils ont échoué au test de l'amour du voisin. C'est autour de cette question que tourne la résistance arabe : il s'agit d'un message métaphysique, et absolument pas d'un appel à je ne sais trop quel judéocide.

Toutefois, il semble bien que les Israéliens sont incapables de déchiffrer le message inscrit en lettres de feu sur le mur. Plutôt que de se regarder dans la glace et de repérer leurs défauts évidents, qui ont d'ores et déjà dégénéré en faillite morale, les Israéliens préfèrent se soumettre totalement au fantasme matérialiste du judéocide nucléaire. Au lieu de penser en termes éthiques, les Israéliens succombent au discours matérialiste le plus superficiel qui soit – un discours uniquement centré sur la « destruction du moi ». Les Israéliens ont succombé à une Shoah

fantasmagique imaginaire, dans laquelle ils se font nucléariser quotidiennement. Ce qui est très préoccupant, c'est qu'ils ne sont pas les seuls dans ce cas, puisqu'en matière de terreur hallucinatoire, Blair et Bush sont atteints d'exactly la même maladie mentale.

Avec un psittacisme lassant, Sheleg, l'AJC et Bush attribuent des tendances meurtrières au président iranien, mais est-ce bien réellement le cas ? En détiennent-ils un commencement de preuve ? Le président iranien a-t-il jamais parlé de la destruction du peuple juif, des Israéliens, ou de quelque chose d'autre ?

Prenons les faits : le président Ahmadinejad a certes dit qu'Israël devrait être « effacé de la carte ». Toutefois, le président iranien n'a jamais dit que les juifs, en tant que personnes, devraient être assassinés. Manifestement, c'est d'Israël, du JOS, du « Jew Only State » raciste qu'il parlait. C'est là une critique légitime, tout aussi légitime que l'était la dénonciation de l'apartheid sud-africain. Mais Ahmadinejad ne s'en tient pas là : il élabore, sur cette question. Intelligemment, et plutôt raisonnablement, il défie l'Occident :

« Si vous (les Occidentaux) avez brûlé les juifs, pourquoi ne leur donnez-vous pas une partie de l'Europe, des USA, du Canada ou de l'Alaska pour qu'ils y fondent Israël ?... La question que nous posons est celle-ci : si vous avez commis cet énorme crime, pourquoi est-ce la nation palestinienne, alors qu'elle est totalement innocente, qui devrait en payer le prix ? »

C'est bien là, en effet, la question la plus pertinente qui se puisse concevoir et, partant, il n'existe pas le moindre indice que cet homme ait le moindre projet d'annihiler les juifs ou leur Etat. Au pire, Ahmadinejad fait de son mieux pour trouver aux juifs une nouvelle villégiature. Clairement, le rêve sioniste d'un foyer juif en Terre sainte a tourné au désastre grave. Et Ahmadinejad ne fait rien d'autre qu'observer *hic et nunc* que les errants risquent d'avoir à schléper [dégager] une nouvelle fois. Puis-je suggérer qu'un coup d'œil à la liste d'attente interminable des citoyens israéliens demandant la citoyenneté polonaise ou d'autres citoyennetés européennes révèle qu'un nombre croissant d'entre eux ont d'ores et déjà intégré l'idée que le schlep est probablement la prochaine étape de leur existence de juif ?

### **Le véritable Axe du Mal**

A la lecture de l'édito de Sheleg dans Haaretz, on est fondé à s'interroger : « Qui, exactement, envisage la liquidation de l'Etat juif ? » Il est évident que l'Iran prépare son entrée dans le club nucléaire. Toutefois, même si l'Iran avait l'intention de développer un arsenal d'armes nucléaires meurtrières, ce ne serait certainement pas le premier pays de la région à le faire. Il se contenterait de marcher sur les brisées de l'Etat juif, qui, lui, est un pays qui a démontré au-delà de tout doute possible que son sport favori est l'assassinat de civils innocents. Partant, la phobie israélienne (et sionocentrique) d'une agression nucléaire iranienne doit être prise pour ce qu'elle est, à savoir une pure et simple projection. Israël étant engagé quotidiennement dans l'assassinat de civils innocents, les Israéliens et les sionistes sont condamnés à voir une inclination meurtrière dans le comportement d'autrui, quelle qu'en soit la nature.

C'est certes regrettable, mais loin d'être unique : le cas de la paranoïa américaine, durant la guerre froide, ne diffère pas beaucoup du cas israélien. L'Amérique ayant été le premier –

et jusqu'ici, fort heureusement, le seul – pays à avoir eu recours à la bombe atomique contre un autre peuple, ce sont les Américains qui, curieusement, furent en proie à un SSPT, à l'époque de la guerre froide. C'est qu'ils projetaient, tout simplement, leurs propres tendances meurtrières collectives sur les Soviétiques. Il va sans dire que, contrairement aux Américains, les « Communistes » n'ont jamais balancé la moindre bombe atomique sur qui que ce soit, et il ne semble pas non plus qu'ils aient eu la moindre intention d'agir ainsi. D'une certaine manière, il semble évident que plus on est cruel, plus on est sujet à la terreur fantasmagique. S'ajoute à cela le fait que plus cruelles sont les pratiques d'une nation, plus cette nation est susceptible d'être assujettie à des politiques de la peur. Cette formule toute simple peut éclairer quelque peu le lien, émergeant dans les consciences, entre l'Amérique et Israël. En appliquant des tactiques expansionnistes retorses, ces deux pays sont en train de plonger dans une pensée obscurantiste mortelle, bien proche de la paranoïa. Et c'est cette paranoïa collective qui maintient l'hégémonie du seul axe du mal qui ait jamais existé : l'axe du sionisme et du néoconservatisme planétaires.

### **Soulagement par le rire**

Voici un télégramme juif :

« Peux commencer te ronger sangs. Stop. Détails suivent. Stop. »

Cette blague, en réalité, est plus ancienne qu'Israël ; elle a probablement l'âge du télégraphe lui-même. De fait, elle fait référence à une réalité dévastatrice, où la dialectique de la peur domine l'existence ainsi que la mentalité juives. Apparemment, la peur a été exploitée politiquement par

les dirigeants communautaires juifs dès les premiers jours de l'émancipation de leurs ouailles. Il est possible qu'au cours du processus de laïcisation et d'émancipation des juifs initié par le siècle des Lumières et la Révolution française, la peur d'une réalité fantasmatique imaginaire ait remplacé celle du Dieu tout-puissant, ce Dieu qui tue sans merci et sans pitié, oui (car vous l'avez reconnu) : le Dieu de Sodome et Gomorrhe. Si tel est bien le cas, la « peur » doit être comprise comme le Dieu juif moderne et le SPPT se définit plus justement comme la pratique juive contemporaine par excellence. La judaïsation de Blair et de Bush peut être interprétée comme l'émergence de la « Politique de la Peur ». Apparemment, cette pratique politique est très efficace en Amérique. En revanche, en Grande-Bretagne, c'est un flop retentissant.

Toutefois, il convient de noter que le SPPT n'est absolument pas une invention israélienne. Les façonneurs juifs d'opinion ainsi que les pionniers ethniques juifs étaient spécialisés dans l'entretien de l'anxiété juive bien avant qu'Israël n'eût vu le jour. Les premiers sionistes étaient particulièrement habiles à terroriser leurs frères juifs. Herzl avait été terriblement inspiré par l'affaire Dreyfus [comme le fait observer Lenni Brenner, Herzl n'a pas compris la signification de ce procès ni ses implications : en réalité, avec la réhabilitation de Dreyfus, les juifs avaient remporté leur première bataille contre l'antisémitisme et la xénophobie]. D'autres pionniers du sionisme furent stimulés par certaines émeutes et pogroms antijuifs en Europe de l'Est. De manière générale, le sionisme peut être compris comme une pulsion à formuler un agenda politique général fondé sur une terreur auto-infligée. C'est probablement la raison pour laquelle le sionisme doit entretenir la terreur, afin de pérenniser son pouvoir. Il est évident que Bush et les néocons recourent exactement à la même tactique.

### **Intervention divine**

Me permettez-vous de suggérer, à ce sujet, qu'il est plus que probable que de nombreux dirigeants, de par le monde, sont alarmés par le programme nucléaire iranien, non parce qu'ils redouteraient une agression iranienne, mais plutôt parce que, désormais, ces dirigeants sont tous au courant de la psychose collective israélienne ? Même en ignorant ce qu'est le SSPT, les dirigeants occidentaux savent qu'Israël n'hésiterait pas à lancer une guerre nucléaire, de la même manière qu'il n'a pas hésité à recouvrir les villes libanaises de plus d'un million de bombes à sous-munitions. Un pays capable de détruire son voisin et de transformer un tiers de ses civils en réfugiés à seule fin de récupérer deux prisonniers de guerre est, fondamentalement, capable de tout.

Je ne suis pas psychiatre, je ne suis même pas psychologue pratiquant, je ne sais pas s'il existe un divan d'analyste assez grand pour inviter tout le peuple israélien à s'y étendre, en compagnie de leurs nombreux frères sionistes du monde. Je ne suis pas convaincu qu'il existe dans les parages un professionnel susceptible de soigner et d'aider les Israéliens à surmonter leur phase actuelle de SSPT. Tout ce que je puis moi-même faire, c'est simplement suggérer un diagnostic de malaise très sévère. Alors que nous sommes nombreux à être convaincus que le comportement d'Israël serait le résultat d'une faillite morale, j'y insiste : c'est l'identité israélienne elle-même qui se révèle un cas de psychose pathologique. La banqueroute morale, n'est par conséquent que le symptôme d'un désordre mental profondément préoccupant.

En raison de l'état psychotique qui est le leur, les Israéliens jouissent en réalité de leurs symptômes. La seule chose dont ils aient besoin, de notre part, c'est d'un bref moment d'attention. Fondamentalement, ils ont besoin de notre approbation. Quand ils rayent de la carte la banlieue Sud de Beyrouth, leur porte-parole insiste pour nous convaincre qu'ils étaient en réalité en train de livrer une guerre sainte occidentale. Ils voudraient vraiment nous faire croire qu'ils ont fait tout cela à notre intention et en notre nom. Nous devons bien admettre qu'excepté deux cas démocratiquement élus de SSPT (Bush & Blair) à avoir approuvé les atrocités israéliennes, le reste de l'humanité ressentait, en assistant au carnage en cours à Beyrouth, une détestation croissante à l'encontre de l'Etat juif et, plus généralement, de l'aventure sioniste.

Pour ceux qui ne le verraient toujours pas, nous avons affaire ici à un cas de démence sévère d'un pays qui est à la veille d'atteindre le sommet de sa phase psychotique collective. Pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, cette entité nationale mentalement atteinte détient un énorme arsenal nucléaire, et elle est grosse d'intention mortelles.

Nous sommes horrifiés et il y a de quoi : ne sommes-nous pas en train de les voir brutaliser la totalité du Moyen-Orient ?

Cernés par leur hédonisme et leur pharisaïsme impitoyables, nous ne pouvons faire guère plus que prier, afin de demander une intervention divine.

17 septembre 2006

# Le mythe de la dispersion des juifs

Jean Molitor

Les historiens nous enseignent que les juifs descendent des Hébreux, peuple élu par Dieu dont ils reçurent la Palestine ; ils en auraient été chassés par les Romains après la destruction de Jérusalem en 70 et 135 après Jésus-Christ et ils se seraient dispersés dans toute l'Europe, surtout en Pologne ; les juifs n'auraient donc fait qu'exercer un droit normal au retour sur la terre de leurs ancêtres quand, près de 2.000 ans après leur dispersion, ils ont envahi la Palestine et en ont chassé les Arabes, encore que l'exercice de ce droit soit risible car il est tellement tardif qu'on peut considérer avec bon sens qu'il était perdu par prescription.

Tout cela n'est pas sérieux et nous devons bien l'admettre quand, par exemple, certains médias nous parlent sans rire de ces juifs noirs éthiopiens débarquant à Tel Aviv sur « *la terre de leurs aïeux* ». [1]

Depuis un certain temps, des spécialistes ont étudié un peu plus sérieusement l'origine de cette quinzaine de millions de personnes qui, aujourd'hui, se disent ou sont dites juives : dans leur immense majorité, elles viennent d'Europe orientale, plus particulièrement de Pologne, personne n'en disconvient ; mais d'où venaient-elles quand elles se sont installées en Pologne ? Dans les années 70, le célèbre écrivain anglais d'origine judéo-hongroise Arthur Koestler a fait la synthèse de ces travaux dans un livre intitulé « *La treizième tribu* » ; nous allons tenter de le résumer succinctement. [2]

-----

*Entre le 7e et le 13e siècle, le Sud de la Russie fut dominé par un peuple, le peuple khazar, qui, jusque dans la moitié du 10e siècle, constitua même un empire allant de Kiev au Caucase et de la Mer Noire à la Mer Caspienne (appelée jadis Mer des Khazars). Cet empire ressemblait à ce que fut plus tard l'empire austro-hongrois, c'est-à-dire à une mosaïque de peuples de cultures et de religions différents dominés par l'un d'entre eux ; le lecteur veillera à ne pas confondre le royaume khazar habité par le peuple khazar et l'empire khazar constitué des divers peuples dominés par ces Khazars.*



## La Khazarie au Xe siècle (selon Kevin A. Brook)

*Ces Khazars étaient des « Turcs », dans le sens donné à ce mot par les auteurs médiévaux et souvent aussi par les ethnologues modernes, c'est-à-dire non pas de race turque mais de langue turque. En fait, ils étaient venus des steppes d'Asie centrale probablement au 5e siècle en queue de la horde des Huns d'Attila.*

*Les historiens avaient oublié ce peuple, bien qu'il ait joué un rôle essentiel dans notre histoire. Placé au point de rencontre d'immenses blocs, notamment, au début du 8e siècle, de deux superpuissances*

*spirituelles, politiques et militaires, à savoir l'Empire romain d'Orient (Byzance) et l'Islam (Califat de Bagdad), l'empire khazar joua un rôle d'intermédiaire obligé dans la région.*

*Cet empire protégea Byzance des barbares du Nord-Est (Bulgares de la Volga, Magyars -avant leur installation en Hongrie-, Pechinegs, ...) et plus tard des Vikings qui, descendant les grands fleuves et tout particulièrement la Volga, allèrent jusqu'à attaquer Byzance (initialement, ces Vikings suédois étaient appelés « Rus » ; ils sont à l'origine des premières principautés russes organisées). Les Khazars protégèrent également l'Islam de ces Rus (Dorénavant et par commodité, nous les appellerons Russes.) en leur barrant l'accès à la Mer Caspienne. Précédemment, ils avaient bloqué l'avalanche islamiste initiale sur l'Europe de l'Est et l'avait sauvée de l'Islam au même moment où Charles Martel sauvait l'Europe de l'Ouest du même péril à Poitiers en 732.*

*Le système politique khazar se caractérisait par une royauté à deux têtes : le Kagan (mot voisin de Khan) ou encore Grand Kagan, qui exerçait un pouvoir quasi religieux et le Kagan Bek, qui lui était*

[1] Ainsi le *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 62, janv.-mars 1999, p. 198, précise que les Falashas sont rentrés chez eux en Israël après « *un grand voyage entamé voici près de deux mille ans* ».

Citons aussi *Le Monde*, 23/7/04, p 18 : Jean-Luc Douin, « *La longue marche des falachas vers la Terre promise* » : « (...) ces juifs éthiopiens (...) qui rêvaient de rentrer chez eux, en Terre sainte ».

Les gens sensés savent bien que les Falashas sont des Ethiopiens chrétiens convertis au judaïsme et n'ayant aucun ancêtre palestinien.

[2] Arthur Koestler, *The Thirteenth Tribe*, Random House, 1976. Cette recension est tirée de J-M Boisdefeu, *La controverse (...)*, T. 2, 1996.

*en principe subordonné et qui exerçait le pouvoir temporel.*

*Les Khazars étaient un peuple de guerriers, d'artisans (orfèvres travaillant l'or du Caucase dont ils contrôlaient l'extraction ou encore tisserands), de marchands et d'intermédiaires ; leur degré de civilisation tranchait avec le degré de barbarie et de grossièreté de la plupart des peuples qui les entouraient et à l'occasion, ils pouvaient rivaliser avec Bagdad ou Byzance. Enfin, ils étaient très tolérants (pour l'époque) et leur capitale comptait un grand nombre d'étrangers pratiquant des religions aussi diverses que le judaïsme, le christianisme, l'islam ou le chamanisme et vivant en bonne intelligence.*

*La religion des Khazars était un chamanisme primitif et dépassé, incapable de conférer au Kagan l'autorité spirituelle et légale que les deux grandes religions monothéistes, le christianisme et l'islamisme, conféraient au Basileus de Byzance et au Calife de Bagdad. Ne pouvant embrasser ni l'une ni l'autre de ces deux religions sous peine de perdre son indépendance, le Kagan choisit d'adopter le judaïsme, religion-mère des deux précédentes, religion prestigieuse, respectée et qui avait attiré de nombreux individus mais sans connaître le développement prodigieux de ses deux filles. Comme c'était la règle jadis, le peuple khazar adopta la religion de son roi et devint de très loin la principale communauté juive au monde. La politique de conversion forcée des juifs finalement adoptée par Byzance et, dans une moindre mesure, par Bagdad, avait entraîné l'exode vers la Khazarie de nombreux juifs (qui n'étaient pas pour autant des descendants des Hébreux) ; cet exode se poursuivit au cours des deux siècles qui suivirent la conversion des Khazars : de refuge, la Khazarie devint une espèce de foyer national pour les juifs orientaux. Cette immigration présentait en plus pour la Khazarie un enrichissement du fait du haut degré de culture de ces juifs. Il semble que les Khazars firent partie de la secte des Caraïtes, secte dont il subsiste encore quelques éléments à l'heure actuelle et dont la caractéristique principale est de refuser l'enseignement des rabbins (Talmud). Mais, finalement, ils adoptèrent tous les rites judaïques y compris la circoncision, tout en refusant l'intolérance pratiquée par les trois grandes religions monothéistes.*

*Les relations des Khazars avec Byzance et Bagdad s'étaient stabilisées (après des hauts et des bas) et une alliance poussée avait même été conclue entre eux.*

*Les Khazars vivaient donc dans une paix relative mais, à partir de la moitié du 9e siècle, ils eurent à subir la poussée vers le Sud des Russes, qui, en 862, enlevèrent Kiev, où ils fondèrent la première principauté de ce qui, plus tard, allait donner naissance à la Russie. On notera déjà qu'il y avait une importante communauté judéo-khazar à Kiev et elle survécut à ce retrait de l'empire khazar. On notera aussi qu'à l'époque de cette prise de Kiev, les Magyars, qui étaient des vassaux des Khazars partirent s'établir en Hongrie en compagnie de tribus judéo-khazars dissidentes (les Kabars) ; la frontière nord de l'empire en fut d'autant plus affaiblie. Quand, en 988, les Russes prirent la Crimée (Cherson) aux Khazars, les Byzantins ne bronchèrent pas et conclurent même avec Kiev une alliance sur le dos des Khazars juifs. Aussitôt, les Russes se convertirent au christianisme orthodoxe (à peu près en même temps, les Hongrois, les Polonais et les Scandinaves adoptaient le christianisme romain). A la suite de ce renversement d'alliance et de cette conversion des Russes au christianisme, l'empire khazar juif se retrouva isolé au sein des deux autres religions monothéistes. Dès lors, son déclin s'amorça progressivement. Les efforts des Russes pour atteindre la Caspienne entraînèrent des guerres incessantes. Certes, les Russes ne réussirent pas à atteindre cette mer, mais ils réussirent tout de même à chasser les Khazars des steppes du nord de l'empire : quand les Russes prirent la forteresse de Sarkel en 965, ce fut même la fin de l'empire khazar, mais pas de l'Etat judéo-khazar (de même qu'en 1918, la chute de l'empire austro-hongrois ne fut pas la fin de l'Autriche), cet Etat se réduisant aux terres comprises entre le Caucase, le Don et la Volga et baignées par la Caspienne.*

*Très vite, les guerres intestines entre Russes entraînèrent le transfert du pouvoir de Kiev vers la Galicie, Novgorod et Moscou. Il se créa dans les steppes russes un vide dans lequel s'engouffrèrent les hordes de Barbares de l'Est, dont les Mongols, qui, deux siècles durant, mirent la région à feu et à sang. Au milieu du 12e siècle (peut-être plus tard), le royaume judéo-khazar céda à la Horde d'Or de Gengis Khan, qui établit le centre de son immense empire sur les terres des Khazars. Avant et après la mainmise mongole, les Khazars s'exilèrent en masse vers les pays slaves où ils furent à l'origine des grands centres juifs d'Europe orientale.*

*Le judaïsme se retrouva avec deux branches : d'une part, celle des centres anciens de la Diaspora (Grèce, Espagne,...) constitués d'Européens convertis bien longtemps avant la destruction du Temple de Jérusalem ; d'autre part, celle des centres d'Europe orientale composés de Khazars convertis. Cette dernière branche était, de très loin, la plus fournie. L'élément hébreu était faible dans ces deux branches. Ces deux catégories de juifs avaient des origines ethniques très*

différentes mais elles avaient au moins deux points importants en commun. Tout d'abord, tous avaient vécu en des points de jonction de grandes voies commerciales, ce qui en avait fait des voyageurs et des commerçants audacieux (d'où le reproche qu'on leur a fait d'être des « cosmopolites sans racines »). Ensuite et bien entendu, ils pratiquaient la même religion, une religion exclusiviste qui les poussait à se rassembler, à faire bloc et à fonder des communautés fermées (les ghettos) partout où ils s'installaient. Les uns et les autres partagèrent cette rare combinaison d'ouverture sur le monde et de repliement sur soi, renforcée par les espoirs messianiques et la prétention d'appartenir à une race ou à un peuple élu.

Donc, disions-nous, l'origine la plus commune aux juifs du monde entier n'est pas sémite mais khazar, étant entendu que, si les premiers Khazars étaient des Huns, leurs descendants, sept siècles plus tard, ne l'étaient probablement plus guère, car leurs pères avaient dû, au cours de ces siècles, s'unir à toutes sortes d'ethnies (russe, caucasienne, grecque et même, dans une très faible mesure, palestinienne), de sorte qu'il paraît vain d'affirmer, comme certains le font, que les juifs sont des Khazars ou des Huns à 90 %.

Les tenants de la thèse khazar se basent a priori sur la simultanéité de ces deux événements : disparition du royaume judéo-khazar et création dans les régions adjacentes des plus grands centres juifs que la Diaspora ait jamais connus. Cette thèse est bien entendu combattue par certains juifs vu ses implications déplaisantes. Certes, ils ne nient pas qu'il y ait eu un royaume judéo-khazar et pas davantage qu'après sa destruction, un certain nombre de ses habitants partirent en exil en Europe orientale, mais ils nient l'importance de cet apport. Pour eux, ce sont surtout les juifs rhénans et français, descendants directs des Hébreux, qui, chassés par les atrocités perpétrées à l'occasion de la première croisade en marche pour Jérusalem puis à l'occasion de l'épidémie de peste noire qui ravagea l'Europe et dont la cause avait été imputée aux juifs, créèrent ces grands centres d'Europe orientale. Cette thèse ne résiste pas à l'examen et elle est même, a priori, tout à fait invraisemblable vu la disproportion de taille des communautés en présence : s'il y a pu y avoir un apport occidental, il n'a pu être que très faible.

- A la fin du premier millénaire, les plus grands centres juifs en Europe occidentale étaient en France et en Rhénanie (sans compter l'Espagne mais personne ne la mêle à cette migration). Ces centres avaient été fondés par des juifs palestiniens, italiens et nord-africains, qui se mélangèrent avec des autochtones.
- En Allemagne, les juifs étaient concentrés dans la vallée du Rhin : ils n'étaient pas très nombreux (quelques milliers) et la plupart, nous disent les historiens, furent exterminés lors de la première croisade ; il n'en serait resté que quelques centaines qui ne se développèrent pas pendant des siècles. On ne possède d'ailleurs aucun élément permettant d'affirmer que certains d'entre eux aient pu gagner la Pologne.
- En France, les juifs n'eurent pas à souffrir de la première croisade et on ne voit pas pour quelle raison ils auraient décidé de s'exiler en Europe orientale. Plus tard, en 1306, ils furent expulsés du royaume mais ils restèrent dans l'Hexagone (en Provence, en Bourgogne et en Aquitaine, lesquelles régions n'appartenaient pas encore au royaume). D'ailleurs, pas plus que pour l'Allemagne, on ne possède d'élément permettant de penser qu'ils s'exilèrent en Pologne.
- Les juifs furent ensuite (1348/1350) accusés d'avoir introduit la peste noire en Europe : ils n'eurent pas le loisir de s'exiler et la plupart furent brûlés vifs. Après cette tragédie, l'Europe occidentale fut pratiquement sans juifs pendant deux siècles (sauf l'Espagne).

On peut donc en conclure sans crainte, disent les spécialistes, que la thèse traditionnelle de l'exode massif de juifs ouest-européens en Pologne est « historiquement insoutenable ». La seule solution reste la thèse khazar, que les spécialistes ont cherché et réussi à confirmer de diverses autres façons.

- Démographie : il aurait pu y avoir un demi-million de Khazars au 8e siècle ; au 16e siècle, il y avait, selon l'Encyclopædia Judaïca, une population juive mondiale d'un million centrée sur le royaume polono-lithuanien. Ces chiffres doivent, bien entendu, être pris avec précaution mais, pour les spécialistes, ils montrent bien qu'il y a une relation étroite entre Khazars et juifs polonais (auxquels on peut ajouter les Hongrois et les Balkaniques) et, de plus, que la majorité des juifs vivant au Moyen-Age étaient des Khazars.
- Structures sociales : toutes les structures sociales de la communauté juive polonaise (le « shtetl », les activités professionnelles, les vêtements comme le kaftan ou le turban des femmes qu'elles portèrent jusque dans la moitié du 19e siècle, etc.) sont étrangères aux autres communautés juives de l'Ouest et du Sud de l'Europe et elles s'expliquent très bien par l'origine khazar de ces juifs. Jusqu'à l'architecture et la décoration des vieilles synagogues polonaises suggèrent l'origine khazar des juifs polonais.

◦ Toponymie : Il y a abondance d'anciennes villes en Ukraine, en Pologne, dans les Carpathes, dans les Monts Tatra et en Autriche orientale dont les noms dérivent de « khazar » ; par exemple : Kozarzewek, Kozara, Kozarzow, etc.

◦ Patronymie : De nombreux patronymes juifs viendraient du khazar comme Halperin, Alpert, Halpern, Galpern, etc. qui viendraient de « alper » (« chevalier courageux ») ou encore Kaplan, Caplon, Koppel, etc. qui viendraient de « kaplan » (« faucon ardent ») ; les Kogan, Kagan et autres Kaganovich, eux, devraient leur nom à « kagan », titre porté ainsi que nous l'avons vu par le roi et divers très hauts dignitaires.

◦ Linguistique : On sait qu'avant la guerre, les juifs orientaux parlaient le yiddish, lequel est un mélange d'allemand médiéval, de slave, d'hébreu et de quelques autres éléments. La présence de l'allemand semble donner raison à la thèse officielle de l'origine rhénane des juifs polonais. Les linguistes, eux, prouvent que c'est le contraire. En effet, ils n'ont pas relevé dans le vocabulaire yiddish d'origine allemande un seul mot en provenance d'Allemagne occidentale ou centrale et pas davantage de France (thèse alsacienne) mais uniquement des mots provenant d'Allemagne orientale, laquelle jouxte la Pologne. Il reste néanmoins à expliquer pourquoi des Khazars ont adopté un tel parler ; les raisons en sont simples :

- L'influence culturelle, économique et sociale des Allemands de l'Est était dominante dans cette région (plus encore que celle des juifs).

- Elle était d'autant plus forte que 4 millions d'Allemands, croit-on, se sont établis en Pologne à cette époque.

- La Pologne, ayant adopté le christianisme, se tourna vers l'Ouest c'est-à-dire vers l'Allemagne.

Bref, l'allemand était à l'Europe de l'Est, telle qu'elle était quand les Khazars sont arrivés, ce que l'anglais est actuellement au monde entier. Il était fatal que les Khazars (commerçants entrepreneurs et avisés) l'adoptent (comme, d'ailleurs, tous les Polonais cultivés). Les seuls à rejeter l'allemand (et les enseignements des rabbins, lesquels étaient germanophones) et à garder leur parler khazar furent les Caraïtes (établis naguère en petit nombre en Lithuanie, Galicie et Crimée) et les Krimchaks (autre secte de Crimée).

La « lune de miel » inaugurée par Casimir le Grand avec les juifs fut plus longue que partout ailleurs mais elle se termina définitivement à la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Face aux pogroms, à la démographie galopante et à des conditions économiques difficiles, les juifs de l'Est émigrèrent massivement en Hongrie, Bohême, Roumanie et Allemagne. (Ils avaient déjà émigré antérieurement dans tous les Etats de l'empire austro-hongrois et les Balkans.) Cette émigration ne cessa pas durant les siècles suivants et s'étendit aux autres pays européens, américains, puis finalement, au 20<sup>e</sup> siècle, à la Palestine.

L'évidence est donc que la très grande majorité (90 % ?) de ceux qui se disent juifs ne sont pas, de façon quantifiable, d'origine palestinienne, mais sont, pour l'essentiel, d'origine khazar et européenne. Les 10 % restants (juifs éthiopiens, etc.) ne sont pas davantage d'origine palestinienne. Les mesures anthropométriques (taille, poids, pigmentation de la peau, sang, ...) confirment que les juifs de par le monde diffèrent grandement ; les études les plus poussées démontrent qu'il y a plus de similitude entre les juifs et leurs « hôtes » non juifs qu'entre les juifs des différents pays. [3]

[3] La thèse khazar n'est pas acceptée par tous les juifs.

• Parmi ceux qui ne l'acceptent guère, citons Israël Shamir qui dans « *Le nigaud de service* » (Il s'agit de G.W. Bush.) prétend que les Khazars ne se convertirent pas en masse au judaïsme mais furent soumis aux juifs exactement comme les USA le sont actuellement. Citant la thèse popularisée par Koestler, il ajoute : « *Mais deux scientifiques russes remarquables, l'archéologue Artamonov et l'historien Leon Gumilev [auteur de « La Russie et la Grande Steppe* »] parvinrent après de longues recherches à la conclusion que les Khazars ordinaires n'ont pas été convertis au judaïsme. » Shamir concède tout de même qu'après la disparition de l'empire, « *Les Juifs errèrent et finirent par s'éloigner du bassin dévasté de la Mer Caspienne, s'enfonçant dans les profondeurs polonaises et lituaniennes, disparaissant de l'histoire pour un petit millénaire d'hibernation.* » (*Gazette du Golfe et des Banlieues*, n° 112, sept. 2002)

• Parmi ceux qui l'acceptent, citons le président du Consistoire central de France, Jacques Helbronner, qui écrivait dans les années 40 que « *les Israélites ne descendent pas tous du peuple juif, race sémite qui habitait la Palestine, au jour où elle fut dispersée.* » Les Juifs disséminés, ajoutait-il, ont « *converti à leur foi les peuples dont quelques-uns ont encore aujourd'hui le caractère ethnique de leur race originelle, bien différente de la race sémite : tribus jaunes de Mongolie, Nègres d'Abyssinie, Juifs de Pologne, Khazars de Russie. [...]* L'on peut affirmer aujourd'hui, après de nombreuses études scientifiques, que les communautés juives modernes de l'Europe occidentale sont, en majeure partie, des descendants de Latins, de Gallo-romains, d'Ibères et de Germains. » (*Lettre des Résistants et des Déportés juifs*, déc. 99)

• Citons aussi Claude Lévy et Paul Tillard : « *Ces juifs d'Europe centrale et de l'Est ne venaient pas tous de Judée. En effet, quelques colonies juives s'étaient installées, venant de Grèce, sur la, presqu'île de Tancrède, la Crimée, au moment de la domination hellène. On appelait ces communautés « synagogues », et, prosélytes sans le vouloir* (suite de la note 3 au bas de la page suivante)



**Conclusion** : Les juifs ne forment donc pas un peuple, surtout pas un peuple descendant et héritier des Hébreux, ayant donc un droit, fût-il prescrit, au retour sur une terre qui n'a jamais appartenu à leurs ancêtres. En effet, personne ne peut raisonnablement contester que les millions de juifs européens, qui constituent 90% de la communauté juive, sont nés du métissage de populations hunniques et européennes converties et de seulement quelques milliers de Palestiniens de religion juive, qui, fuyant leur pays après les révoltes de 66 et 135 après J.-C., sont venus en Europe. On peut tenir un raisonnement semblable pour ceux qui habitent ailleurs, notamment en Ethiopie (où la chose est particulièrement évidente grâce à la couleur de la peau des Africains). Certes, bien longtemps avant Jésus-Christ, il y avait déjà de nombreux juifs en dehors de la Palestine (davantage même qu'en Palestine) mais c'était essentiellement des convertis dont le cas est aussi clair que celui de tous les Européens qui se convertirent par la suite au christianisme, religion tout aussi prosélyte que le judaïsme dont elle n'est qu'une hérésie. La dispersion des juifs est donc une illusion ; la vérité est que des juifs orthodoxes et des juifs dissidents (les chrétiens) ont exporté leur religion ; **ce sont seulement ces religions qui ont été dispersées**. Dès lors, il est insensé d'affirmer que les 15 millions de juifs (ou le milliard de chrétiens) d'aujourd'hui ont des droits fonciers sur Jérusalem. C'est uniquement en raison de leur adhésion à une religion anciennement dominante dans ce pays que ces juifs pourraient le revendiquer et justifier l'expulsion des Palestiniens arabes et chrétiens, lesquels sont de plus authentiques descendants des Hébreux et dès lors, les légitimes propriétaires de cette terre.

Les Arabes palestiniens descendants des Hébreux ? En effet, après la guerre avec les Romains, quelques dizaines de milliers de juifs seulement, avons-nous dit, s'évadèrent vers le Nord, la très grande majorité restant sur place ; quelques-uns restèrent fidèles au judaïsme mais la majorité se convertirent au paganisme romain, puis devinrent chrétiens et, enfin, musulmans lorsque la Palestine passa des Romains aux Arabes musulmans. Enfin, les Croisés anéantirent les dernières communautés juives. En 1880, sur 5 à 600.000 habitants, il n'y avait guère que 24.000 juifs mais tous étaient d'origines diverses. La vérité est que les Palestiniens de religion chrétienne et surtout musulmane descendent plus sûrement de David et Salomon que ces juifs européens ou africains qui envahissent la Palestine depuis 50 ans.

On comprend donc mieux que le président iranien réclame non pas la destruction d'Israël et l'extermination des juifs comme feignent de le croire les gens de mauvaise foi mais la restitution de leurs terres aux Palestiniens, étant entendu qu'il est loisible aux juifs israéliens qui refuseraient la cohabitation d'aller exercer leur prétendu droit au retour ailleurs. Et pourquoi pas en Europe et plus précisément en Allemagne, comme le propose le président iranien ? En effet, pourquoi pas ? Cette proposition n'est d'ailleurs pas originale, les Anglais eux-mêmes ayant proposé, par la bouche de Lord Moyne, la Prusse orientale aux juifs. [4] D'ailleurs, semblant considérer comme inévitable la fin de l'Etat d'Israël, les intellectuels juifs réfléchissent à l'émigration des juifs israéliens. L'Europe leur semble être indiquée pour leur réimplantation. Ainsi Ivo Golstein s'interroge-t-il : « *Pourquoi les Israéliens n'émigreraient-ils pas en masse vers l'Europe ?* » ; André Glucksmann renchérit : « *L'Europe est le lieu naturel pour les Juifs.* » ; Dominique Moïsi estime même que l'Europe les accueillerait « *les bras ouverts* » [ce qui paraîtra fort optimiste à beaucoup]. [5]

---

[3 suite] *expressément, elles avaient converti au monothéisme juif un chef khazar, Kagan (de l'hébreu Cohen ou du khazar Khan), et sa tribu, bien plus nombreux qu'eux-mêmes ne l'étaient. / Plus tard, ces communautés se disséminèrent et furent notamment à l'origine des premiers juifs d'Europe centrale, ceux qu'on appellera « les Aschkénazim ». Descendants de Khazars authentiques, mêlés de juifs aussi palestiniens que l'était Jésus, mêlés encore de Grecs, de Slaves, d'Allemands, ils donneront plus tard le « type juif » pur, auquel l'aberration raciste osera se référer.* » (La Grande Rafle du Vel d'Hiv, Robert Lafon, 1967, p. 215.)

• Signalons enfin [www.khazaria.com](http://www.khazaria.com), site judéo-américain consacré au problème. On y trouvera notamment la recension d'un livre récent, *The Jews of Khazaria* de Kevin Alan Brook (Jason Aronson, 1999) ; extrait de cette recension : « *Le dernier chapitre énumère les communautés juives d'Europe orientale qui surgirent après la chute de la Khazarie et expose que les juifs de l'ancien empire tsariste descendent d'unions entre juifs khazars, juifs allemands, juifs grecs et Slaves.* »

[4] Ami personnel de Churchill, ministre d'Etat chargé d'appliquer la politique britannique au Moyen-Orient, Lord Moyne fut assassiné, lui aussi, par des juifs.

[5] Voyez *Faits et Documents* de E. Ratier, n° 171/2004, p. 5.

## Sur trois autres mythes juifs

Quelques mots sur trois autres mythes juifs :

**1.** Tout d'abord, le plus risible de tous : les juifs constitueraient un **peuple élu par Dieu** ! En réalité, on ne devrait pas en rire car il est à la source du dégoût que les hommes ont toujours eu pour le judaïsme. Ce mythe a d'ailleurs été exploité par les historiens de la Shoah. Ainsi, selon Abraham Foxman, dirigeant de l'Anti-Defamation League, l'Holocauste a été un attentat « *contre la vie des enfants élus de Dieu et, donc, contre Dieu lui-même* », ce qui donne au génocide des juifs le caractère d'un déicide. [1] Bien entendu, la comparaison avec d'autres génocides est déplacée et le prix à payer par les coupables n'en est que plus élevé.

**2.** Pour les juifs, le **Mur des Lamentations** de Jérusalem est un vestige du Temple de Salomon. Les Arabes, eux, le contestent ; ainsi, dans une interview donnée le 17/1/2001 à *Die Welt*, Iskrima Sabri, mufti de l'Autorité palestinienne disait qu'il n'y a rien à Jérusalem qui soit daté des Hébreux ; même le Mur des Lamentations est du temps des Omayyad : tout est arabe ou mahométan. Si les Arabes ne veulent pas de fouilles sous le dôme, c'est uniquement de peur de déstabiliser la mosquée. Dès lors, concluait Sabri, les juifs doivent rentrer chez eux, là d'où ils viennent, par exemple en Allemagne. « *Après tout, vous les aimez tant, n'est-ce pas ?* », a ajouté Sabri. Meïr Weintrauer du Fonds social juif unifié répond au grand mufti dans la revue juive *L'Arche* : « *Au seul énoncé des propos du mufti, tout chrétien aurait dû protester. La présence de Jésus au Temple n'est-elle pas au centre du récit évangélique ? Et ce Temple de Jérusalem dont parlent les Evangiles n'est-il pas le Temple des juifs ?* ». Oui, sans doute, mais où est-il, ce Temple ? [2]

**3. Massada.** Dans son ouvrage « *Les guerres des juifs* », l'historien Flavius Joseph (juif né Joseph ben Matityahou dans une famille de prêtres) a raconté (sur la foi du témoignage de deux rescapés,



**Massada : On peut aisément se convaincre de ce que la prétendue rampe ne peut être que le résultat d'une évolution géologique.**

juifs aussi) qu'en 70 de notre ère, des juifs qui avaient réussi à s'échapper de Jérusalem, assiégée puis détruite par les Romains, s'étaient réfugiés à Massada ; ils y avaient rejoint d'autres juifs qui en avaient délogé la garnison romaine. Site d'une beauté majestueuse, Massada domine le pays (dont la mer Morte) du haut de ses 450 mètres ; l'accès au sommet est des plus difficiles qui soient et, en pratique, cette forteresse naturelle aménagée par Hérode le Grand était imprenable (sauf par surprise). De là, ces juifs menaient des raids contre les Romains et, au bout de 2 ans, ceux-ci vinrent y mettre le siège. Les juifs (Ils étaient près de 1.000.) résistèrent encore un an sur ce caillou en se nourrissant de façon frugale. Finalement, les Romains reprirent la forteresse ; pour ce faire, ils construisirent (en recourant à des milliers de prisonniers juifs) une rampe gigantesque composée de millions de tonnes de pierres et de terre battue au sommet de laquelle ils firent monter un bélier grâce auquel ils pratiquèrent une brèche dans la muraille. Les juifs mirent le feu à la forteresse à l'exception des entrepôts de vivres afin de prouver aux Romains que ce n'était pas la faim qui les avait conduits au suicide mais le refus de l'esclavage. Puis ils se suicidèrent tous [à l'exception des deux miraculés qui ont tout vu et en ont témoigné].

Pour l'essentiel, ce récit est à dormir debout mais l'Etat d'Israël ayant (comme tous les Etats) besoin de mythes a récupéré Massada pour en faire le symbole de la détermination des juifs à vivre libres « *chez eux* ».

Commentaire de R. Faurisson : « *Selon une légende juive, les juifs qui avaient trouvé refuge dans la forteresse de la mer Morte, opposèrent une farouche résistance armée aux Romains qui venaient, en 70 de notre ère, de détruire Jérusalem. Au XXe siècle, des fouilles archéologiques entreprises sur place prouvèrent que ni le siège ni la bataille n'avaient eu lieu. Que croyez-vous qu'il arriva alors ? Le mythe de 'Massada', ce sanctuaire de la résistance du peuple juif et de ses martyrs, n'en devint que plus vivace.* » [3]

On notera qu'il se trouve même des archéologues (juifs) pour affirmer que les juifs morts à Massada n'étaient que de vulgaires brigands. [4]

[1] Propos rapporté par Kevin MacDonald, « *La déposition de Kevin MacDonald au procès Irving-Lipstadt. Un professeur américain répond à une 'activiste juive'* », *Etudes révisionnistes*, Vol. 4, p. 271.

[2] *Global Patelin*, février 2001 et *Conseils de Révision*, juillet 2001

[3] *Ecrits révisionnistes (1974-1998)*, vol. IV - De 1993 à 1998, éd. privée hors commerce, 1999, p. 1875.

[4] Donatella Mai, « *Massada, l'autre mythe* », *Rivarol*, 13/06/2003 : recension du livre de Nachman Ben-Yehuda, « *The Massada Myth : Collective Memory and Mythmaking in Israel* », University of Wisconsin Press, 1995 et du même auteur, « *Sacrificing Truth : Archaeology and the Myth of Massada* », Hardcover/Prometheus Books, 2002.

# Où sont passés les registres mortuaires d'Auschwitz de l'année 1944 et pourquoi ont-ils disparu ?

Jean-Louis Gillet

## Qu'est-ce qu'un « *Sterbebuch* » ? [1]

Jusqu'il y a peu, on voulait nous faire croire qu'à son décès, le déporté mis au travail à Auschwitz était incinéré anonymement, un peu comme une bête ; ce déporté n'avait-il d'ailleurs pas été dépersonnalisé et son nom remplacé par un numéro matricule ? En réalité, son arrivée au camp faisait l'objet d'une inscription à l'état civil du camp ; il y était domicilié *Kasernenstrasse* (*Rue des Casernes*, où se trouvait l'état civil du camp) ; s'il mourait, il était établi un acte de décès dans lequel figuraient les renseignements habituels comme le nom de ses parents, la date de sa naissance, sa religion, la date de son décès, sa cause (souvent fantaisiste, semble-t-il), etc. mais pas le numéro d'immatriculation ; d'ailleurs, on rédigeait de semblables actes pour des détenus non immatriculés comme les résistants polonais condamnés à mort par un tribunal allemand et envoyés à Auschwitz pour y subir leur peine.

Les actes de décès étaient établis en 3 exemplaires reliés dans des registres appelés *Sterbebuch* (« *Livre mortuaire* »), qui contenaient quelque 1.500 actes :

- les originaux (reliés dans un registre appelé *Erstbuch*) étaient archivés à Bielitz (Bielsko), juridiction dont dépendait Auschwitz et qui délivrait à la demande des extraits d'actes de décès ;
- il était effectué au papier carbone deux copies certifiées conformes et reliées chacune dans un registre appelé *Zweitbuch* ; l'une était destinée à la centrale de la SS à Berlin, l'autre à l'état civil du camp d'Auschwitz même. [2]

## Que sont devenus les *Sterbebücher* d'Auschwitz ?

Le sort de ces registres aurait été le suivant :

- Les archives de Bielitz auraient été presque entièrement détruites ; néanmoins, un registre original (*Erstbuch*) datant de 1942 a été retrouvé en 1945 à Buchenwald et ramené au RIOD à Amsterdam. Des copies certifiées d'actes délivrées par Bielitz ont été récupérées çà et là mais ces actes seraient tous antérieurs au 1er janvier 1944.
- En ce qui concerne les *Zweitbücher*, il est difficile de faire la distinction entre ceux de Berlin et ceux d'Auschwitz et il n'est d'ailleurs pas à exclure que tous les *Zweitbücher* retrouvés aient la même origine (Berlin ou Auschwitz) ; on peut juste dire que :
  - En 1950, on trouva enfouis dans le sol du camp de Gross-Rosen (à 80 kms à l'Ouest d'Auschwitz) des fragments de deux registres de 1942. D'où venaient-ils : de Berlin ou d'Auschwitz ? On ne le sait pas.
  - De son côté, le SIR (Service International de Recherche d'Arolsen dépendant du Comité International de la Croix-Rouge) possède un *Zweitbuch* datant de 1943. Nous ne savons pas où il a été retrouvé.
  - Enfin, la chute du communisme fit réapparaître à Moscou 46 registres complets et deux petits fragments de registres (Fonds 504-2/2-47). Cet ensemble ne comprend pas les fragments retrouvés à Gross-Rosen ni le *Zweitbuch* d'Arolsen ; par contre, un *Zweitbuch* correspondant à l'*Erstbuch* d'Amsterdam en fait partie. Ces registres portent sur une partie de 1941, sur 1942 et sur 1943. (Le dernier acte est daté du 31 décembre 1943.) Ces documents font partie de ce que les archivistes allemands appellent les « *Sonderarchiv* », c'est-à-dire les archives confisquées par l'Armée Rouge en 1945 et tenues secrètes jusqu'à la chute du communisme. Où les Russes les avaient-ils trouvées ? On ne le sait pas toujours avec certitude ; on sait qu'ils en trouvèrent une grande partie dans un château de Basse-Silésie [3], également dans un train, mais aussi dans des camps (Auschwitz, Gross-Rosen, etc.). Ainsi, pense-t-on habituellement qu'ils trouvèrent à Auschwitz même les fameuses archives de la *Zentralbauleitung* qui ont été étudiées ces dernières années par divers chercheurs. Certains supposent aussi que les Russes ont également récupéré à Auschwitz même les registres mortuaires de Moscou mais on n'en

[1] Cet article est tiré pour l'essentiel de Jean-Marie Boisdefeu, *La Controverse sur l'extermination des juifs par les Allemands*, T. II, 1996.

[2] Pour plus de détails, voyez Thomas Grotum et Jan Parcer, « *Computer-aided Analysis of the Death Book Entries* » dans « *Death Books from Auschwitz* », Vol 1. « *Reports* », K.G. Saur, 1995, p. 203 à 231.

[3] Schloss Althorn au sud de Glatz. Voyez *Der Archivar*, 1992, H. 3, p. 457 et *VfZ*, 40 (1992), p. 311.

est pas sûr. [4]

### **Y a-t-il eu des *Sterbebücher* en 1944 ?**

En résumé, tous les actes (*Erstbuch, Zweitbücher*) et extraits d'actes récupérés sont antérieurs au 31 décembre 1943. Or, il est impensable que les Allemands aient brusquement cessé le 31 décembre 1943 à minuit de rédiger des actes de décès [5]. Alors, où sont les actes de 1944 ? On peut admettre (encore que difficilement car il en existait 3 exemplaires ainsi que nous l'avons vu) que tous les registres de 1944 aient été perdus mais comment expliquer que, sur les centaines d'extraits délivrés par Bielitz et récupérés par le Musée d'Auschwitz, il n'y en ait pas un seul qui date de 1944 ?

Selon nous, les chercheurs Carlo Mattogno et Jürgen Graf ont levé le doute qui pourrait subsister : des actes ont bien été établis pour 1944 et les Russes ont même emporté un certain nombre de registres concernant cette année 1944. En effet, ces deux chercheurs ont mis la main sur 3 notes archivées au GARF à Moscou : leur lecture révèle que l'Armée Rouge a trouvé en 1945 à Gross-Rosen « 80 livres avec des listes de personnes assassinées dans le camp d'Auschwitz » et qu'elle les a ramenés à Moscou. [6] Et que peuvent donc être lesdits 80 livres sinon les *Sterbebücher* d'Auschwitz ?

Comme on sait avec certitude qu'il avait été constitué 60 registres au 31 décembre 1943 dont 46 ont été remis par les Russes (sans parler des deux fragments), on peut conclure qu'il a donc été établi entre 20 et 34 registres pour l'année 1944, ce qui correspond à 30.000 à 51.000 actes de décès, fourchette à l'intérieur de laquelle on retrouve les estimations des uns et des autres.

### **Pourquoi ne retrouve-t-on pas les *Sterbebücher* de 1944 ?**

Cette disparition, avons-nous dit, est étonnante. Il conviendrait donc de l'expliquer.

Qu'en disent donc les historiens officiels ? C'est simple : ils ne s'étonnent pas de cette lacune ; on sait qu'ils ont pourtant l'imagination fertile et on ne doit pas douter qu'ils pourraient nous donner une explication qui, pour être invraisemblable, ne nous en serait d'ailleurs pas moins imposée par la loi et enseignée dans les écoles. Et bien, ils n'en disent rien ; ils ne relèvent même pas le fait comme s'il allait de soi ! Ce n'est donc pas seulement étonnant mais suspect.

Quelle explication peut-on alors avancer ?

En réalité, les inaptes n'étaient pas gazés comme le prétendent les historiens mais réimplantés en URSS, surtout en Ukraine ; ceci explique pourquoi on ne trouve le nom d'aucun enfant juif dans les registres de 1942 et 1943. Toutefois, cette réimplantation ne fut plus possible quand les Russes reprirent l'Ukraine en mars 1944 et de nombreux inaptes restèrent donc à Auschwitz même ; on ne peut douter que beaucoup y moururent et on devrait trouver leurs noms dans les registres de 1944, ce qui constituerait une preuve de plus de ce que :

- le gazage anonyme des inaptes est une fable ;
- les inaptes déportés en 42/43 ont disparu en URSS.

On aurait pu chercher à nous le cacher en nettoyant les archives à la fois à Moscou (élimination des *Zweitbücher* de 1944) et à Auschwitz même (extraits d'actes et peut-être même, actes de décès de 1944). On notera d'ailleurs au passage que les Russes refusent obstinément d'ouvrir certaines de leurs archives de cette période.

A-t-on au moins la preuve qu'en 1944, des inaptes furent immatriculés à Auschwitz et y moururent ?

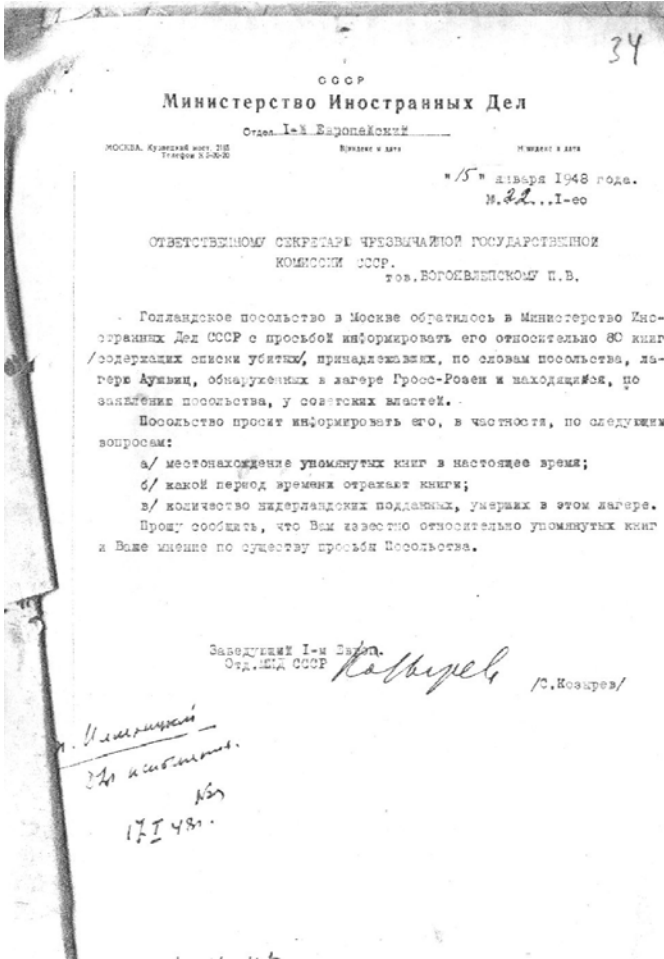
- Cas des enfants : de nombreux enfants déportés à Auschwitz ont été retrouvés après la guerre : tous sont passés à Auschwitz après la perte de l'Ukraine par les Allemands ; certains ont été immatriculés à Auschwitz et y ont passé tout le temps de leur détention. On ne peut donc exclure que des enfants immatriculés moururent à Auschwitz. [7]

[4] Par exemple, un responsable du Musée indiquait en 2001 que les *Sterbebücher* de Moscou avaient été « probablement » récupérés par les Russes à Auschwitz même mais Grotum et Parcer affirment de leur côté [p. 203] qu'une partie des archives du camp (dont des archives de la Section Politique, gardienne des *Sterbebücher*) a été envoyée le 17 janvier 1945 en direction de Gross-Rosen. On verra plus loin que c'est plausible.

[5] Ils continuaient, par exemple, de rédiger des actes de naissance, le dernier ayant été établi le 15 janvier 45 c'est-à-dire quelques jours seulement avant l'arrivée des Russes (Grotum et Parcer, p. 204). De même, Bielitz délivrait encore en janvier 1945 des copies des actes de décès des *Erstbücher* (*Id.*, p. 214).

[6] Archives Gosudarstvenni Archiv Rossiiskoi Federatsii (GARF) : GARF, 7021-149-189, p. 34 (Lettre du 3 janvier 1948 de S. Kosyrev du Ministère des Affaires Etrangères à P.V. Bogojavlenski de la Commission d'Etat Extraordinaire) ; GARF, 7021-149-189, p. 36 (Lettre non datée de Bogojavlenski à Kosyrev) ; GARF, 7021-149-189, p. 40 (Lettre du 19 février 1948 de Kosyrev à Bogojavlenski).

[7] Parmi eux, par exemple, le petit Italien Sergio de S., 5 ans, arrivé en mars 44 et immatriculé 179614. [Source : Carlo Mattogno, « *Dr. Mengele und die Zwillinge von Auschwitz* », *VffG*, Heft 1, Sept. 2005.]



Ci-contre, photocopie du document GARF, 7021-149-189, p. 34 : Lettre du 3 janvier 1948 de S. Kosyrev (Ministère des Affaires Etrangères) à P.V. Bogojavlenski (Commission d'Etat Extraordinaire). Traduction :

URSS / Ministère des Affaires Etrangères /  
Département : 1- Service Europe  
Le 15 janvier 1948 / N° 22 I-ео

Au Secrétaire responsable de la Commission  
Extraordinaire d'Etat de l'URSS, le camarade  
P.V. Bogojavlenski.

L'ambassade hollandaise à Moscou s'est  
adressée au Ministère des Affaires Etrangères  
de l'URSS en le priant de l'informer sur 80  
livres -contenant des listes de personnes  
assassinées- relatifs, aux dires de  
l'ambassade, au camp d'Auschwitz, lesquels  
livres ont été trouvés dans le camp de Gross-  
Rosen et sont, selon l'ambassade, en  
possession des autorités soviétiques.

L'ambassade demande à être informée en  
particulier sur : a) le lieu où se trouvent  
actuellement les livres ; b) la période couverte  
par les livres ; c) le nombre de citoyens  
hollandais morts dans ce camp.

Je vous prie de me faire savoir ce que vous  
savez sur lesdits livres et ce que vous pensez  
de la démarche de l'ambassade.

Le Chef du Département 1.-Service Europe du  
Ministère des Affaires Etrangères de l'URSS.  
/S. Kosyrev/

◦ Cas des personnes âgées : De rares documents datés du début 1944 nous sont quand même parvenus (Documents retrouvés à Moscou dont une copie est archivée à Auschwitz sous D-Aul-5/13R) ; par exemple la « Liste des morts » n° 2 datée du 2 janvier 1944 de l'hôpital (*Krankenbau des K.L. Auschwitz I*) et reprenant les noms des détenus morts le 1er janvier 1944, dont ceux de 23 juifs originaires du Protectorat, tous Tchèques, dont la moyenne d'âge était de 73 ans ce qui était très au-dessus de l'espérance de vie à cette époque. L'aîné avait 83 ans. [8] Ceux qui refuseront notre explication doivent au moins nous dire s'il y a eu des registres mortuaires en 1944 et, si oui, pourquoi on n'en retrouve pas un seul extrait ? En attendant, qu'ils cessent de traiter de « fous » et de « pervers » [9] ou encore de « faussaires » [10] ceux qui ne font que poser des questions d'un évident bon sens.

[8] Notons au passage que 3 d'entre eux sont repris 2 fois dans la banque des morts du Yad Vashem, les autres n'étant repris qu'une seule fois. Ces Tchèques étaient arrivés de Theresienstadt en décembre 43 ; ainsi que nous l'avons vu dans *Dubitando* n° 7, mars 2006, p. 26, une partie de leurs infortunés compagnons de captivité ont été directement envoyés en Biélorussie.

[9] Jacques Julliard, *Le Nouvel Obs*, 22/12/2005.

[10] R. Badinter, *Arte*, 11/11/2006 et B-H. Lévy, *France 2*, 15/11/2006.

## *Pire que la France : l'Allemagne !*

Le célèbre avocat allemand Horst Mahler avait été condamné, le 12 janvier 2005, par la 22e chambre du tribunal correctionnel de Berlin à 9 mois d'emprisonnement pour « *propos hostiles aux juifs* » (« *judenfeindliche Äusserungen* ») sur la base du fameux article 130 du Code pénal allemand. Il avait fait appel mais la Cour suprême fédérale avait confirmé cette condamnation le 8 août 2006. On pensait que, compte tenu de son passé gauchiste (Mahler a été un des avocats de la « *bande à Baader* »), il bénéficiait de protections occultes et que, malgré la violence de certaines de ses déclarations, il n'aurait donc pas à exécuter sa peine. Il n'en a rien été : Mahler a été traité comme le sont les révisionnistes allemands et a été incarcéré le 15 novembre 2006.

Dans le même temps, les procès des courageux révisionnistes Zündel et Rudolf continuent et il n'est pas douteux que ceux-ci finiront par être condamnés à plusieurs années de prison. Cette répression sauvage ne doit toutefois pas masquer le fait que les mentalités sont en train d'évoluer en Allemagne ; le président iranien y fait même école. Ainsi dans une longue pétition publiée le 15 novembre 2006 dans le journal *Frankfurter Rundschau*, 25 universitaires allemands [honorablement] connus, déclarent : « *Les racines de cette confrontation sanglante qui dure depuis 60 ans au Moyen-Orient sont allemandes et européennes. La population palestinienne n'a pas à faire les frais des problèmes européens au Moyen-Orient.* »

Les signataires se demandent également si le soutien apporté par l'Allemagne à Israël n'est pas une source de tension au sein de la société allemande et protestent contre les ventes par l'Allemagne d'armes de haute technologie à Israël en dépit des actions de ce dernier pays contre les Palestiniens.

De plus, la pétition préconise une « *amitié libérée du poids du passé* » entre les deux pays, amitié dans laquelle il serait possible de critiquer Israël et elle déplore qu' « *une grande partie de la société allemande a institué en cérémonial l'aspect honteux de l'Holocauste. C'est ainsi que le philo-sémitisme allemand devient problématique dans ce pays.* »

---

## *Qu'est-ce que les Lumières ?*

*(Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières.)*

Emmanuel Kant

Les Lumières se définissent comme la sortie de l'homme hors de l'état de minorité où il se maintient par sa propre faute. La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Elle est due à notre propre faute quand elle résulte non pas d'un manque d'entendement, mais d'un manque de résolution et de courage pour s'en servir sans être dirigé par un autre. *Sapere aude !* [1] Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières.

La paresse et la lâcheté sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes, après que la nature les ait affranchis depuis longtemps d'une (de toute) direction étrangère, restent cependant volontiers, leur vie durant, mineurs et qu'il soit facile à d'autres de se poser en tuteurs des premiers. Il est si aisé d'être mineur ! Si j'ai un livre qui me tient lieu d'entendement, un directeur qui me tient lieu de conscience, un médecin qui décide pour moi de mon régime, etc., je n'ai vraiment pas besoin de me donner de peine moi-même. Je n'ai pas besoin de penser pourvu que je puisse payer ; d'autres se chargeront bien de ce travail ennuyeux. Que la grande majorité des hommes (y compris le sexe faible tout entier) tienne aussi pour très dangereux ce pas en avant vers sa majorité, outre que c'est une chose pénible, c'est à quoi s'emploient fort bien les tuteurs qui très aimablement (par bonté) ont pris sur eux d'exercer une haute direction sur l'humanité. Après avoir rendu bien sot leur bétail (domestique) et avoir soigneusement pris garde que ces paisibles créatures n'aient pas la permission d'oser faire le moindre pas, hors du parc où ils les ont enfermées. Ils leur montrent les dangers qui les menacent, si elles essaient de s'aventurer seules au dehors. Or, ce danger n'est vraiment pas si grand, car elles apprendraient bien enfin, après quelques chutes, à marcher ; mais un accident de cette sorte rend néanmoins

---

[1] *Ose savoir !* [N. de l'éd.]

timide, et la frayeur qui en résulte, détourne ordinairement d'en refaire l'essai. Il est donc difficile pour chaque individu de sortir de la minorité, qui est presque devenue pour lui nature. (Extrait de Emmanuel Kant, *Beantwortung der Frage : Was ist Aufklärung ? (Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ?)*, 1784, traduction de Wikipédia)

---

## *Heidegger censuré pour cause de révisionnisme*

Annoncé chez Gallimard pour mars 2006, *Heidegger à plus forte raison*, un gros ouvrage collectif coordonné par son traducteur français François Fédier, vient d'être finalement déprogrammé en raison de quelques passages à caractère révisionniste ; on y lisait notamment qu'on pouvait « *mettre en doute l'existence des chambres à gaz* » sans, il est vrai, « *nier l'extermination* ». (*Faits et Documents*, n° 225, 15/11/06, p. 15)

---

Et puisqu'il nous reste un peu de place, citons aussi :

- **Nietzsche** : « *C'est la certitude et non le doute qui rend fou.* »
- **Socrate** : « *Ne crois rien de ce qu'une loi te prescrit de croire.* »
- **Rosa Luxemburg** : « *La liberté de penser, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement.* »